

Paris, le 27 avril 2009

Publication des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 avril 2009 a décidé, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, de fixer comme suit les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux, qui font l'objet de la présente publication en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 :

► Rémunération variable du Directeur Général

Rémunération variable 2008 : après avoir mesuré l'atteinte par Gérard Buffière des critères de performance économique et des objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'année 2008, le Conseil a arrêté le montant de sa rémunération variable à 87 600 euros, qui lui sera versé en mai.

Rémunération variable 2009 : la formule de calcul pour l'année 2009 restera inchangée. Les critères de performance économiques sont liés à l'atteinte d'un objectif de cash flow généré par le Groupe (à hauteur de 70 %) et d'autres objectifs plus ciblés. Le calcul du montant en résultant pourra être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers qui privilégient, entre autres, la maîtrise des frais fixes et généraux du Groupe. Cette rémunération variable reste plafonnée à 120 % de sa rémunération fixe, qui a été maintenue par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 février 2009 à 630 000 euros (voir publication du 13 février 2009).

► Rémunération variable du Directeur Général délégué

Rémunération variable 2008 : après avoir mesuré l'atteinte par Jérôme Pecesse des critères de performance économiques et des objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'année 2008, le Conseil a arrêté le montant de sa rémunération variable, sur proposition du Directeur Général, à 78 120 euros, qui lui sera versé en mai.



Rémunération variable 2009 : la formule de calcul pour l'année 2009 restera inchangée. Les critères de performance économiques sont, à hauteur de 35 %, identiques à ceux fixés pour le Directeur Général et, à hauteur également de 35 %, fondés sur l'atteinte d'objectifs financiers (lié à l'évolution du cash flow et du résultat courant opérationnel) spécifique à la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie qu'il dirige. Les 30 % restant sont assis sur la réalisation d'objectifs personnels particuliers. Cette rémunération variable reste plafonnée à 70 % de sa rémunération fixe, qui a été maintenue par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 février 2009 à 360 000 euros (voir publication du 13 février 2009).

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué continuent en 2009 à ne bénéficier d'aucun autre avantage en nature que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Leader mondial de la Valorisation des Minéraux, Imerys est présent dans 47 pays. Il dispose d'environ 260 implantations industrielles et a réalisé près de 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008. A partir de minéraux qu'il extrait et transforme depuis ses réserves de qualité rare, le Groupe développe pour ses clients industriels des solutions qui améliorent leurs produits ou leurs processus de production. Ses produits trouvent de très nombreuses applications dans la vie quotidienne : bâtiment, produits d'hygiène, papiers, peintures, plastiques, céramiques, télécommunications, filtration de liquides alimentaires,...